



Montreuil, le 7 avril 2025

Monsieur le Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Objet : De la dure réalité des chiffres

Monsieur le Ministre,

La loi 2021-1520 formalise des obligations concernant les Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde qui, si elles relèvent d'avancées en matière de préparation, d'acculturation des élu-es et des habitant-es, laissent comme un malaise arithmétique.

En effet :

- « *Tous les cinq ans au moins* »¹, le PCS communal ou intercommunal « *fait l'objet d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile. Dans la mesure du possible, cet exercice implique aussi la population* »¹.
- « *Il est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde en application de l'article L.731* »¹.
- D'après les estimations du gouvernement, ces nouvelles mesures vont obliger environ 8 200 communes supplémentaires à mettre en œuvre un PCS. En ajoutant les communes qui étaient déjà soumises à cette obligation mais ne l'ont pas encore fait, les services de l'État estiment que 10 800 communes environ vont avoir à élaborer un PCS (10 257 l'ont déjà fait). Quant aux plans intercommunaux de sauvegarde (PICS), ils vont concerner, toujours selon les estimations du gouvernement, 1 125 EPCI.
Les EPCI ont jusqu'au 26 novembre 2026 pour élaborer leur PICS, soit cinq ans à compter de la promulgation de la loi Matras.

Cela fait respectivement, selon l'Association des maires de France, 21 057² potentiels PCS et 1 125² potentiels PICS.

En partant du principe que les collectivités locales concernées par un Plan Communal ou Intercommunal de Sauvegarde sont réparties également dans les différents départements : $(21\ 057 + 1\ 125) / 100 / 5$ soit 44,36 PCS à réaliser par an dans chaque département.

À ce jour, le rythme des exercices est plus proche de 5 par an pour les SIS les plus vertueux, et rarement en associant la population...

Comme évoqué lors de différents ateliers du Beauvau de la Sécurité Civile, les services d'incendie et de secours n'ont bien souvent pas des services dimensionnés pour assurer les exercices préconisés.

Sûre que les moyens et le but à atteindre doivent être en rapport, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET



Secrétaire générale

1 : Loi 2021-1520

2 : <https://www.amf.asso.fr/documents-plans-communaux-intercommunaux-sauvegarde-8-200-communes-supplementaires-1125-epci-concernes/41283>